

**QUATRIEME COMMISSION D'ETUDE
2005**

Quelles sont les conséquences de la privatisation des fonctions publiques et des entreprises publiques sur les droits des parties dans la relation travail ?

Quels sont les conséquences des modifications de la structure juridique (par exemple : la fusion, le transfert, la modification de la forme juridique etc...), d'une entreprise privée sur les droits des parties dans la relation de travail ?

1. Les organismes publics de votre État, ou les fonctions publiques au sein de ces organismes, sont-ils confrontés à un phénomène de privatisation ? Est-on en mesure de le quantifier ? Votre législateur a-t-il prévu des restrictions légales ?
2. votre pays dispose-t-il d'une réglementation spécifique au changement de structure juridique des entreprises (publiques ou privées) ?
3. dans l'affirmative, en décrire les conditions d'application et les effets dans le cadre des relations employeur/travailleur ?
 - préciser plus particulièrement les obligations qui s'imposent à l'employeur préalablement ou à l'occasion de la mise en oeuvre d'un changement de structure juridique de son entreprise.
 - quels mécanismes juridiques votre pays a-t-il prévu pour garantir le maintien des droits des travailleurs, notamment garantis par conventions collectives au regard des critères de rentabilité maximale recherchée par ce type de changement de structure ?
 - quelles sont les conséquences auxquelles s'expose un travailleur qui refuserait de travailler pour le « nouvel employeur » ?
 - votre pays a-t-il limité le droit du personnel à user d'actions collectives en vue de s'opposer au changement structurel ?